

CONSEIL MUNICIPAL
du 9 Octobre 2001

L'an deux mil un et le neuf octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PORTEBOIS, Maire.

Présents : MM. PORTEBOIS, Mme MALARD, MM. VENDERBURE, LEDRAPPIER, Mme PELLARIN, MM. LEROY, LIVET, GUESNIER, BELLOT, GUFFROY, DAUREIL, CIVELLI, Mme CLEDIC, MM. GABRIEL, GAUCHY et Mme ANNEET.

Absents représentés : Mme MARTEAU par M. PORTEBOIS.
M. DEROCQUENCOURT par Mme MALARD.

Monsieur GUESNIER a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers afférents au Conseil Municipal : 18

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : 25 Septembre 2001

Date de l'affichage : 26 Septembre 2001

Le compte rendu de la précédente réunion a été lu et approuvé.

DEMANDES D'INSCRIPTION AU PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2002 :

-Aménagement de l'intersection rue de Roye, rue de la Poste, rue Marcel Bagnaudez :

M. le Maire, donne lecture du rapport suivant :

Cet espace est constitué de deux intersections ;

- carrefour rue Marcel Bagnaudez / rue de Roye ;
- carrefour rue de Roye / rue de la Poste ;

Cet emplacement n'est pas mis en valeur du fait de la proximité des activités et de la voie ferrée. Il comporte des risques car la circulation est dense et la voie est large.

Le Conseil Municipal souhaite créer une entrée de ville accueillante avec des espaces verts et une meilleure sécurité qui permettrait de ralentir la vitesse des véhicules.

Aussi, vos Commissions vous proposent d'aménager cette intersection en redonnant un nouveau profil à la route et en réalisant un espace paysager.

Une estimation de ces travaux a été effectuée et s'élève à :

- Aménagement des carrefours –	
Réfection des bordures et trottoirs :	84 047 € H.T. (551 311 F)
- Place paysagère :	41 764 € H.T. (273 955 F)
Soit au total :	125 811 € H.T. (825 266 F)

Aussi, vos Commissions vous proposent :

- d'approuver le principe de ces travaux ;
- de solliciter une inscription au programme départemental 2002 ;

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

Monsieur PORTEBOIS ajoute qu'il s'agit du passage à niveau rue de Roye et que le Département doit procéder à la réfection de la voirie de Shell au PN.

- Electricité de l'Eglise :

Monsieur LEDRAPPIER donne lecture du rapport suivant :

L'électricité de l'église est déficiente depuis de nombreuses années et n'est réparée que par tronçons, en conséquence, il apparaît nécessaire de procéder à la rénovation totale de l'électricité.

Il est également indispensable de procéder à l'installation d'une sonorisation et de prévoir un chauffage adapté à des utilisations ponctuelles.

Ces travaux permettront de disposer d'un lieu de culte plus accueillant et de mettre en valeur notre patrimoine.

Le montant de ces travaux a été estimé à :

- Electricité :	64 518 F	9 835,71 €
- Chauffage :	86 950 F	13 255,44 €
- Sonorisation :	29 691,07 F	4 526,37 €
Soit au total :	<u>132 794,07 F</u>	<u>27 617,52 €</u>

En conséquence, vos Commissions vous proposent :

- de solliciter l'aide du Conseil Général ;
- d'approuver le principe de réalisation de ces travaux.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

Monsieur PORTEBOIS précise que la subvention pourrait porter sur 50 % du montant.

- Aménagement du carrefour rues du Général de Gaulle, rue de la Poste, de Bienville, de l'Aronde :

M. VENDERBURE, donne lecture du rapport suivant :

Le carrefour constitué des rues du Général de Gaulle (RD 81), de la Poste, de Bienville et de l'Aronde est dangereux malgré l'instauration de stops rues de la Poste et de l'Aronde.

Cette intersection, qui est le centre de la Commune, comprend plusieurs commerces, et le flux de la circulation à cet emplacement est important.

Il est donc indispensable d'aménager ce carrefour et la réalisation d'un mini giratoire franchissable permettrait d'assurer une meilleure sécurité aussi bien pour les véhicules que pour les piétons.

De plus la mise en souterrain des réseaux ayant été réalisée rues du Général de Gaulle, de Bienville et du Moulin Bacot, il apparaît judicieux d'enfourer également les réseaux du carrefour afin d'uniformiser le centre de la Commune.

L'ensemble de ces travaux s'élève à : **121 981,59 € H.T.** (800 147 F).

Dans la continuité, le Conseil Municipal souhaite que le Conseil Général envisage rapidement la réfection de la voirie du RD 81 qui compte un flux de 1200 véhicules par jour.

En conséquence, vos Commissions vous proposent :

- d'approuver le principe de la réalisation de ces travaux ;
- de solliciter l'attribution d'une subvention au Conseil Général en 2002 ;
- de solliciter la réfection de la voirie par le Département du R.D. 81.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

- Parking rue St-Simon / rue de la Bouloire :

Monsieur GUFFROY donne lecture du rapport suivant :

L'acquisition des parcelles cadastrées section D n° 313 et 314, en partie sises rue St-Simon / Rue de la Bouloire est actuellement en cours de réalisation.

La rue St-Simon est une voie étroite et sinueuse qui devient dangereuse par manque de visibilité lorsque des véhicules sont garés.

Un parking situé à l'intersection de la rue de la Bouloire et de la rue St-Simon permettrait d'éviter le stationnement dangereux dans les virages.

Le montant de ces travaux s'élèvent à **28 572 € HT** (187 418 F).

En conséquence, vos Commissions vous proposent de solliciter une inscription au programme départemental 2002 de ces travaux et d'adopter le principe de réalisation de ces travaux.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

- Local des boulistes :

Monsieur GABRIEL donne lecture du rapport suivant :

Le local utilisé par l'Amicale des Boulistes de Clairoux est une petite structure sans aucune commodité d'environ 54 m2 pour lequel une première étude d'extension a été réalisée et a fait l'objet d'une subvention au titre de la D.G.E. de 90 000 F sur une dépense prévue de 295 000 F H.T.

Avec les remontées de la nappe phréatique et la crue de l'Aronde dans cette zone marécageuse, ce projet d'extension ne paraît plus adapté car il ne comprend pas la rénovation de l'ancienne structure.

Les conditions climatiques nous obligent à réétudier complètement ce dossier en créant un nouveau bâtiment dont le coût est nettement supérieur.

Les Constructions DASSE réalisent des bâtiments préfabriqués dont le type de structure est calculé pour répondre aux contraintes climatiques et paraît adapté à la zone. Le coût de cette opération est estimé à 76 087,3 € H.T. (499 100 F).

En conséquence, nous vous proposons :

- d'approuver le principe de la réalisation de ces travaux ;
- de solliciter une inscription au programme départemental 2002.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

Eglise :

Monsieur GAUCHY donne lecture du rapport suivant :

Les travaux de restauration de l'Eglise, qui ont déjà fait l'objet de plusieurs tranches, ne sont pas terminés sur la partie NORD et cette tranche de travaux a déjà été présentée en 2000.

Il convient donc de solliciter une subvention du Conseil Général pour une nouvelle tranche qui comprend :

- Les maçonneries en élévation du transept Nord ;
- Les toitures non encore restaurées ;
- Le drainage côté Nord ;
- Le réseau d'eaux pluviales côté Nord et la collecte au Sud des réseaux existants vers l'égout afin d'éviter les ravinements.

Par ailleurs, il y a lieu de prévoir la restauration de la fenêtre Nord du transept et la pose de gouttières.

Le montant total des travaux est estimé à **120 913 € H.T.** (793 137,18 F), aussi, vos Commissions vous proposent :

- de solliciter l'aide du Conseil Général pour cette tranche ;
- d'approuver le principe de réalisation de ces travaux ;

Le plan de financement ci-après pourrait être adopté :

Montant des travaux H.T. :	120 913 € (793 137,18 F)
- Subvention de l'Etat (30 %) :	36 274 € (237 941,84 F)
- Subvention du Département (30 %) :	36 274 € (237 941,84 F)
- Emprunt ou autofinancement :	48 365 € (317 253,60 F)

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

DEMANDES DE SUBVENTIONS DE L'ETAT : RESERVE PARLEMENTAIRE :

- Aménagement de l'intersection rue de Roye, rue de la Poste, rue Marcel Bagnaudez :

M. le Maire, donne lecture du rapport suivant :

Cet espace est constitué de deux intersections :

- carrefour rue Marcel Bagnaudez / rue de Roye ;
- carrefour rue de Roye / rue de la Poste ;

Cet emplacement n'est pas mis en valeur du fait de la proximité des activités et de la voie ferrée. Il comporte des risques car la circulation est dense et la voie est large.

Le Conseil Municipal souhaite créer une entrée de ville accueillante avec des espaces verts et une meilleure sécurité qui permettrait de ralentir la vitesse des véhicules.

Aussi, vos Commissions vous proposent d'aménager cette intersection en redonnant un nouveau profil à la route et en réalisant un espace paysager.

Une estimation de ces travaux a été effectuée et s'élève à :

- Aménagement des carrefours –	
Réfection des bordures et trottoirs :	84 047 € H.T. (551 311 F)
- Place paysagère :	41 764 € H.T. (273 955 F)
Soit au total :	125 811 € H.T. (825 266 F)

Aussi, vos Commissions vous proposent :

- d'approuver le principe de ces travaux ;
- de solliciter une subvention au titre de l'Etat ;

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

- Aménagement du carrefour rues du Général de Gaulle, rue de la Poste, de Bienville, de l'Aronde :

M. VENDERBURE, donne lecture du rapport suivant :

Le carrefour constitué des rues du Général de Gaulle (RD 81), de la Poste, de Bienville et de l'Aronde est dangereux malgré l'instauration de stops rues de la Poste et de l'Aronde.

Cette intersection, qui est le centre de la Commune, comprend plusieurs commerces, et le flux de la circulation à cet emplacement est important.

Il est donc indispensable d'aménager ce carrefour et la réalisation d'un mini giratoire franchissable permettrait d'assurer une meilleure sécurité aussi bien pour les véhicules que pour les piétons.

De plus la mise en souterrain des réseaux ayant été réalisée rues du Général de Gaulle, de Bienville et du Moulin Bacot, il apparaît judicieux d'enfourer également les réseaux du carrefour afin d'uniformiser le centre de la Commune.

L'ensemble de ces travaux s'élève à : **121 981,59 € H.T.** (800 147 F).

Dans la continuité, le Conseil Municipal souhaite que le Conseil Général envisage rapidement la réfection de la voirie du RD 81 qui compte un flux de 1200 véhicules par jour.

En conséquence, vos Commissions vous proposent :

- d'approuver le principe de la réalisation de ces travaux ;
- de solliciter une subvention au titre de l'Etat ;

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire informe que cette estimation comporte l'enfouissement des réseaux à l'intersection des rues du Moulin Bacot, de Bienville, l'aménagement du carrefour avec un giratoire pour la sécurité de l'intersection.

ALLOCATIONS 2002 :

Au nom de la Commission des Finances, Monsieur LIVET donne lecture du rapport suivant :

Votre Commission des Finances vous propose d'adopter pour 2002, les allocations ci-après :

- Prime à la naissance : **150 € (983,94 F) ;**
- Allocations aux dépenses de fournitures scolaires attribuées aux enfants de moins de 16 ans au 1^{er} septembre 2002, scolarisés en secondaire et domiciliés à Clairoix : **75 € (491,90 F) ;**
- L'allocation militaire est supprimée avec la suppression du service militaire ;

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

TARIFS 2002 : CONCESSIONS CIMETIERE :

Monsieur BELLOT donne lecture du rapport suivant :

Votre Commission des Finances vous propose d'adopter une augmentation variant entre 0 et 5 % pour les concessions du cimetière :

Concessions cinquantenaires :

- Jusqu'à 3 m² : **70 € (459,17 F) ;**
- de 3 à 6 m² : **95 € (623,16 F) ;**
- + 6 m² : **100 € (655,96 F) ;**

Concessions trentenaires :

- 3 m² maximum : **32 € (209,91 F) ;**

Concessions quinze ans :

- 3 m² maximum : **25 € (163,99 F) ;**

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

TARIFS 2002 : SALLE POLYVALENTE :

Au nom de la Commission des Finances, Monsieur GUESNIER donne lecture du rapport suivant :

Les tarifs de location de la salle n'ayant pas été augmentés depuis de nombreuses années, votre Commission des Finances vous propose de procéder à une augmentation d'environ 9 %, soit :

- Mariages – Expo, ventes : 500 € (3279,79 F) ;
- Réunions, séminaires : 250 € (1639,89 F) ;
- Vin d'honneur (6 heures) : 150 € (983,94 F) ;
- Gymnase : 1200 € (7871,48 F) ;

Les habitants de Clairoix bénéficient d'un demi tarif.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

TARIFS 2002 : CENTRE DE LOISIRS :

Au nom de la Commission des Finances, Monsieur GUESNIER donne lecture du rapport suivant :

Vos Commissions Enfance et des Finances vous proposent d'adopter les tarifs ci-après pour les Centres de Loisirs de Juillet et de petites vacances de l'année 2002 :

CLAIROIX

	<i>la journée complète</i>	<i>la 1/2 journée</i>
1 enfant la semaine	18 € (118 F)	10 € (65,60 F)
2 enfants la semaine	30 € (196,79 F)	16 € (104,95 F)
3 enfants et plus	40 € (262,38 F)	21 € (137,75 F)

EXTERIEUR

1 enfant la semaine	26 € (170,55 F)	16 € (104,95 F)
2 enfants la semaine	41 € (268,94 F)	22 € (144,31 F)
3 enfants et plus	54 € (354,22 F)	29 € (190,23 F)

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

VENTE DU PRESBYTERE :

Monsieur CIVELLI donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 28 juin 2001, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à vendre le presbytère ainsi que le terrain attenant.

Des négociations ont été entreprises et M. et Mme Patrick LEBRUN se sont portés acquéreurs du presbytère pour le prix de 750 000 F étant donné les contraintes et travaux à réaliser.

Votre Commission des Finances a émis un avis favorable et vous propose d'autoriser M. le Maire à signer la vente auprès de l'étude de Maître BEAUVAIS, Notaire à Compiègne, au prix de 750 000 F.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

AVANCE DE TRESORERIE :

Madame ANNEET donne lecture du rapport suivant :

Un contrat a été passé en septembre 2000 avec la Caisse d'Epargne de Picardie pour une avance de trésorerie de 1 500 000 F, valable un an, à un taux variable sur index T4M + 0,16 % (à titre indicatif : le T4M de Août 2001 est de 4,50 % + 0,16 % = 4,66 %).

Votre Commission des Finances a souhaité le renouvellement de cette ouverture de crédit.

Cependant les taux ayant baissé, la Caisse d'Epargne a fait parvenir la proposition suivante pour une ligne de trésorerie de 1 500 000 F =

- durée : 1 an ;
- taux fixe à 3,87 % ;
- remboursement trimestriel des intérêts ;
- Commission d'engagement de 0,05 %.

Devant ces propositions tout à fait avantageuses, nous vous proposons d'autoriser M. le Maire à procéder à toutes les formalités et à signer tout document nécessaire pour la mise en place de ce prêt.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

PROROGATION DE LA LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE :

Madame ANNEET donne lecture du rapport suivant :

Votre Commission des Finances vous propose, pour les travaux de la rue St-Simon, de proroger l'ouverture de la ligne de crédit (n° 00AL249) d'un montant de 1 500 000 F et d'une durée de 12 mois auprès de la Caisse d'Epargne de Picardie. Le taux d'intérêts sera calculé trimestriellement au taux fixe de 3,87 %. La commission d'engagement sera de 0,05 % du montant de la ligne de trésorerie et prélevée sur le premier tirage.

Monsieur le Maire est autorisé :

- à signer tout document relatif à cette opération.
- à effectuer sans autre délibération toutes opérations de mobilisation et de remboursement de fonds sur la ligne de crédit.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

DEMANDE DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS :

- Amicale des Jeunes et de la Famille :

Au nom de la Commission des Finances, Madame PELLARIN donne lecture du rapport suivant :

L'Amicale des Jeunes et de la Famille a sollicité une participation aux charges patronales pour les salaires versés aux professeurs de musique. Les précédentes années, il avait été établi une règle : remboursement d'1/3 des charges patronales ne pouvant dépasser 12 F de l'heure.

L'Association a présenté ses comptes et il s'avère que :

- 1/3 des charges patronales représente :	3 361,99 F
- 12 F de l'heure représentent :	6 846,00 F

Par délibération du 1^{er} juin dernier, le Conseil avait prévu 5 000 F, cependant, votre Commission des Finances vous propose de rembourser sur les mêmes bases qu'en 2000, soit 12 F de l'heure représentant : **6 846 F**.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

- **Archers** :

Madame MALARD donne lecture du rapport suivant :

M. le Président des « Archers de Clairoix » a envoyé la lettre suivante à M. le Maire :

« Nous voudrions savoir comment nous devons faire pour continuer à entretenir les espaces verts autour du Jeu d'Arc, car une subvention de 5 000 F était prévue mais nous l'attendons toujours. Au jour d'aujourd'hui nous avons effectué 7 tontes soit un total de 4 000 F avec les traitements effectués autour du jeu et de grillages.

En plus de ces espaces verts nous avons dû aménager nous mêmes les salles du Jeu d'Arc :

- Des tapis de sols : 297 F
 - Les tables : 700 F
 - Tous les accessoires d'usage courant : 1 052,48 F
- Soit un total de 2 049,48 F*

Ainsi que les buttes de tirs du Jeu soit :

- Des bastaings pour les bâtis des buttes : 1 710 F
 - Des spots pour l'éclairage des buttes : 419,66 F
 - Des bandes de stramits pour habiller les buttes : 1 836 F + 3 576 F
- Soit un total de 10 285,19 F*

Juste pour le Jeu d'Arc, nous avons donc dépensé, sans les tontes : 12 334,67 F

Sans aucune aide financière de votre part comment faisons-nous pour continuer à vivre financièrement ?

Ci-joint toutes les factures de ces différentes dépenses. »

Votre Commission des Finances vous propose d'accorder aux Archers de Clairoix une subvention exceptionnelle de **12 335 F**, car la construction étant récente, l'aménagement incombe à la Mairie. Cependant, la Commission aurait préféré que la demande soit faite avant l'engagement de la dépense et souhaite qu'il en soit fait part aux Archers.

D'autre part, il a été précisé à l'Association que l'attribution des 5 000 F pour l'entretien des espaces verts serait effectuée après la période de tonte.

Mme ANNEET fait remarquer qu'il y a une erreur d'opération et que la somme de 12 334,67 F ne correspond pas au total des factures inscrites.

Après vérification des factures, la somme totale justifiée par la Compagnie d'Arc est de 11 648,50 F.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

Monsieur PORTEBOIS rappelle à M. LECOMTE (Président des Archers et présent dans la Salle) que pour permettre aux Associations d'aller aux toilettes, il est indispensable que les Archers communique à la Mairie le type d'armoire souhaité et son prix afin que le matériel des Archers soit rangé.

CENTRE DE LOISIRS DE PETITES VACANCES :

Madame PELLARIN donne lecture du rapport suivant :

Votre Commission Enfance vous propose de reconduire le Centre de Loisirs pendant les petites vacances : Toussaint, Février, Printemps. Le tarif 2001 sera valable à la Toussaint, mais il n'y aura plus de goûter.

Une régie de recettes sera nécessaire pour l'encaissement des participations des parents.

Un encadrement de 1 directeur et de 6 animateurs est prévu avec réajustement en cas de besoin et la rémunération sera fonction des heures effectuées par contrat et les indices seront identiques aux précédents Centres de Loisirs.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

SEJOUR DE SKI :

Madame PELLARIN donne lecture du rapport suivant :

Votre Commission Scolaire vous propose d'autoriser le départ des élèves de CM1 en séjour de ski pendant les vacances de février 2002 avec l'Association AILES :

*Séjour à SIXT FER A CHEVAL (Haute Savoie), du 9 au 17 Février 2002 ;
Prix : 510,70 € (3 350 F) avec 5 € (32,80 F) d'adhésion.*

Votre Commission vous propose de prévoir une participation de la Commune de 55 % du prix du séjour. Le revenu net disponible sera calculé à partir du montant imposable plus les allocations familiales, moins le montant des impôts.

L'Association de Parents d'Elèves participera pour 45,74 € (300 F) par enfant et le montant minimum demandé aux familles s'élève à 91,47 € (600 F) compte tenu de la participation de l'Association et la participation maximum : 470 € (3 082,80 F).

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

ACQUISITION DE TERRAINS LIEUDIT « LES PRES DU MARAIS » :

Monsieur GUFFROY donne lecture du rapport suivant :

Deux petites parcelles cadastrées section D n° 400 de 180 m² et n° 414 de 205 m² sont incluses dans le périmètre du jeu d'arc et appartiennent à M. LHOTE Jean-Claude demeurant 3, rue de Laigue à 60150 – LE PLESSIS BRION.

Après négociations, le propriétaire est d'accord pour céder ces deux parcelles à la Commune au prix de 2 500 F.

Aussi, nous vous proposons d'autoriser M. le Maire à remplir toutes les formalités et à signer l'acquisition de ces parcelles.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

DESAFFECTATION DES LOGEMENTS D'INSTITUTEURS :

Monsieur GABRIEL donne lecture du rapport suivant :

Les logements de fonction situés 20, rue de la Poste et 4, rue de Flandre ont fait l'objet d'une demande de désaffectation de la part de la Commune.

Le Préfet de l'Oise et l'Inspection Académique ont émis un avis favorable aussi, ces deux logements pourront être affectés à d'autres utilisations.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

Monsieur PORTEBOIS précise que le logement du 4, rue de Flandre a été réhabilité par les Employés Communaux : Electricité, plomberie, antibruit. Ce logement est destiné aux Associations.

DECISIONS MODIFICATIVES :

Madame MALARD donne lecture du rapport suivant :

Remboursement du véhicule détruit :**Recette**

Article 775 – Produit des cessions d'immobilisations :	52 541,60 F
Article 2182 – Matériel de transport :	53 659,42 F
(n° d'inventaire : 2000 0037 001)	
Article 776 - Différence sur réalisation négative :	1 117,82 F

Dépense

Article 675 - Valeur comptable des immobilisations cédées :	53 659,42 F
Article 192 - Différence sur réalisation :	1 117,82 F

Presbytère :

Recette

Article 775 - Produit des cessions d'immobilisations :	1 025 000,00 F
Article 21311 - Bâtiment :	649 362,02 F
Article 192 - Différence sur réalisation :	375 637,98 F

Dépense

Article 675 - Valeur comptable des immobilisations cédées :	649 362,02 F
Article 676 - Différence sur réalisation positive :	375 637,98 F

Fonctionnement :

Dépenses :

Article 65541 - Contributions Eaux pluviales :	- 30 000,00 F
Article 65748 - Subventions aux Associations :	+ 30 000,00 F

Investissement :

Opération n° 1 - Bâtiments Administratifs :	
Article 2188 - Téléphone :	30 000,00 F
Opération n° 3 - Bâtiments Scolaires :	
Article 21882 - Jeux de plein air :	- 10 000,00 F
Opération n° 4 - Salle Polyvalente :	
Article 21881 - Moquette :	30 000,00 F
Opération n° 7 - Sports :	
Article 21589 - Parking rue du Marais :	100 000,00 F
Opération n° 12 - Espaces verts :	
Article 2121 - Plantations :	50 000,00 F
Article 21882 - Jeux de plein air :	+ 10 000,00 F
Opération n° 14 -	
Article 23151 - Aménagement de la rue St-Simon :	867 541,60 F

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE COMPIEGNE :

Ce rapport concerne l'ensemble des travaux exécutés par la Communauté de Communes de la Région de Compiègne et il est mis à la disposition des habitants à l'accueil de la Mairie.

TRAVAUX SALLE POLYVALENTE :

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 28 juin, le dernier paiement à l'Architecte et à l'entreprise BSM, qui ont réalisé les travaux de couverture de la Salle Polyvalente, avait été bloqué du fait des fuites constatées depuis la réception des travaux.

Les Assurances des Entreprises ayant pris le relais pour se substituer au marché, nous vous proposons de permettre le déblocage des fonds afin de solder cette opération.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

PERSONNEL : Prime :

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Par délibérations des 22 janvier et 10 décembre 1999, le Conseil Municipal a accordé une prime de fin d'année à tout le personnel en place, depuis cette date, de nouvelles catégories de personnel sont entrées en fonction et nous vous proposons de leur accorder cette prime dans les mêmes conditions, sous réserve qu'ils aient 6 mois de présence.

Il s'agit des : contrats Emplois consolidés, Emplois-jeunes, contrats emplois solidarités, contractuels.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

QUESTIONS DIVERSES :**- Création de plantations :**

M. le Maire demande à M. Ledrappier ce qui a été prévu par la Commission Environnement :

- Finir la rue de Roye (ATIP, OCEAL) : haie de demi-hauteur ;
- Rue de la Poste (DAVID, CASSE-AUTO) : plantations de lavandes ensuite, plantations sur la Planchette ;
- Place des Fêtes : 3 massifs d'arbustes variés également autour des coffrets électriques, plante grimpante le long de la salle, haie le long de Mme Bentz ;

Monsieur le Maire souhaite que les entrées de ville et le paysager soient plus importants. Il regrette ce qui s'est passé dans le lotissement « La Petite Couture » : arrachage des arbustes par certains riverains. C'est inadmissible et il y aura des sanctions.

Dans ce même lotissement, il a été demandé à la Communauté de Communes de la Région de Compiègne la mise en sécurité de l'intersection rues Pinchon et de Tocqueville ainsi que le remplacement des pelouses le long de l'immeuble par du macadam et plantations d'arbustes à la place des cerisiers fleurs.

Monsieur Ledrappier ajoute qu'il a été demandé un devis à l'entreprise Basset pour le nettoyage de la peupleraie (environ 17 000 F).

La facture de plantations de peupliers a été réglée, pour la facture de nettoyage et de curage, elle n'a été réglée qu'à 70 % car il reste les tas de branches qui n'ont pas été brûlés et l'entreprise doit le faire avant le 15 juin.

OPERATION BRIOCHE :

Mme Pellarin demande des volontaires pour « l'Opération Brioche » les 13 et 14 Octobre et assurera un point fixe à la sortie de l'école le samedi.

CIRQUE :

L'autorisation a été donnée à un cirque de s'installer sur la place des fêtes pour une caution de 1 500 F.

R.N. 32 :

M. le Maire informe qu'une réunion avec la D.D.E. a lieu le 10 Octobre à 15 H pour l'intersection rue du Général de Gaulle/RN 32/ rue du Port à Carreaux.

MANIFESTATIONS :

- 19/10/2001 : Réunion jumelage ;
- 21/10/2001 : Inauguration jeu d'arc ;
- 28/10/2001 : Thé dansant des Aînés ;
- 17/10/2001 : L'Amicale des Jeunes fête « Le Beaujolais Nouveau ».

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST
LEVEE.

A collection of approximately ten handwritten signatures in black and blue ink, arranged in a loose grid. Some signatures are more legible than others. One signature in the middle clearly reads 'H. Améer'. Another signature in the bottom right appears to be 'Pellarin'. The signatures vary in style, from cursive to more blocky or scribbled.